

17 AVR. 1991

Tél. : (085) 84.12.55  
C.C.P. 000-0019424-24  
T.V.A. 207.258.514



VILLE D'ANDENNE

Jumelée avec  
CHAUNY  
(Aisne) France

Monsieur M. PETERS  
Président  
"COMITE DE DEFENSE D'ANDENNE"  
rue de la Ferme Romaine, 3  
5300 SEILLES

CE/FW/341/91

OBJET : Dossier incinérateur.  
Réunion avec le Comité de Défense.

Monsieur le Président,

Il nous appartient d'accuser réception de votre honorée du 9 avril dernier.

Nous tenons à vous confirmer qu'il est impossible aux membres du Collège de participer à la réunion programmée par votre comité ce 19 avril 1991, différents membres du Collège ayant, les uns et les autres, d'autres obligations à cette date, celles-ci ayant été souscrites antérieurement à votre invitation.

Nous vous rappelons par ailleurs que nous sommes disposés au niveau du Collège à rencontrer une délégation de votre comité.

Suite au contact que vous avez eu récemment avec Monsieur le Bourgmestre et suite notamment à notre lettre du 9 avril dernier émargée S/FW/324/91, nous vous proposons une réunion contradictoire le lundi 29 avril 1991 à 20 h, en la Salle des mariages de l'Hôtel de Ville. Nous vous remercions de vouloir bien nous confirmer votre accord à ce sujet.

Nous demandons par même courrier à Monsieur le Professeur SMITZ de pouvoir être présent à cette réunion. Il serait utile que vous puissiez nous remettre un dossier complet en cette occasion. Nous vous suggérons, lors de cette réunion du 29 avril, de nous remettre également la pétition.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que le comité s'est porté à la connaissance de la population et du Collège par divers articles au ton polémique, publiés dans un périodique publicitaire local.

Puisque vous nous écrivez ce 9 avril 1991 en votre

qualité de Président du Comité de Défense d'Andenne, il nous serait agréable d'obtenir de plus amples précisions sur le Comité que vous représentez.

Il nous serait agréable d'en recevoir la liste des membres.

En effet, notre Ville peut accepter de dialoguer avec un comité dans la mesure où celui-ci est véritablement représentatif, que la liste de ses membres est connue et que d'ailleurs les Autorités Communales peuvent se faire une idée réelle de la représentativité dudit comité.

Il nous serait dès lors agréable de vous lire à ce propos par retour du courrier.

D'autre part, votre courrier du 9 avril est pour l'essentiel consacré à la présentation de vos qualités professorales, ce dont nous n'avons jamais douté dans les domaines de compétences qui sont les vôtres.

Vous devez comprendre que notre Ville qui devra émettre un avis à propos du dossier de l'incinérateur entend pour sa part faire appel à de réelles compétences universitaires, c'est-à-dire à des universitaires véritablement compétents dans le domaine d'un incinérateur.

Il nous semble qu'en effet, il était de votre part particulièrement saugrenu de critiquer, sur le plan scientifique, un homme mondialement connu comme Haroun TAZIEFF, tant il est vrai que celui-ci est connu partout en Belgique et que vous êtes incontestablement connu essentiellement à Andenne.

Le fait de le dire ne consiste point à vous critiquer personnellement et nous ne doutons pas que dans les domaines de votre compétence scientifique, vous soyez un homme d'une grande qualité. Reconnaissez cependant à chacun sa spécialité !

Nous ne pouvons toutefois accepter votre affirmation selon laquelle vous seriez particulièrement bien placé pour étudier de manière scientifique les manipulations systématiques que subit, depuis de nombreux mois, la population andennaise de la part des Autorités. Nous avons eu simplement pour mission de rétablir la vérité quand celle-ci était bafouée.

Quand au souhait que vous exprimez, page 2 de votre courrier, de pouvoir obtenir une photocopie du dossier de l'incinérateur, nous tenons à rappeler que ce dossier peut être consulté par la population à l'Hôtel de Ville jusqu'au 2 mai 1991, et tous les mercredis jusque 20 h, c'est-à-dire après les heures de fermeture des bureaux.

Quant à votre souhait d'obtenir une photocopie partielle du dossier, soit une photocopie de la notice d'incidence, nous accédons bien volontiers à votre souhait et vous trouverez, en annexe, photocopie dudit document.

Enfin, vous exprimez ne lutter ni contre un parti ni contre l'un ou l'autre homme politique.

Nous en prenons acte.

Toutefois, vous nous permettrez de considérer que lorsque vous qualifiez d'emblée le projet d'incinérateur d'un projet néfaste, vous faites part d'un a priori qui n'a rien de scientifique.

N'est-il pas plus sage, pour le Comité de Défense, de faire valoir toutes ses observations, toutes ses critiques, de telle sorte que celles-ci puissent être étudiées par le Centre d'Environnement de l'Université de Liège et par les experts désignés par la Ville ?

Comme vous devriez le savoir, la Ville d'Andenne attend de connaître les résultats de toutes les expertises qui auront lieu avant d'exprimer son avis.

En ce projet, nous n'avons au départ aucun a priori, ni pour ni contre. Nous aurions espéré travailler en collaboration avec le comité que vous présidez.

Hélas, le ton polémique, agressif à l'égard de la Ville, utilisé par votre comité a laissé passer une chance d'une collaboration réelle et sincère entre la Ville et ledit comité.

Il n'est cependant point trop tard.

Toutefois, vous devrez savoir que notre Collège se prononcera en toute liberté, indépendamment de toutes les pressions dont nous pourrions être l'objet, tant de la part des promoteurs du dossier que de la part d'opposants éventuels.

Nous entendons en effet situer notre avis dans le cadre d'une démarche axée exclusivement sur la défense de l'intérêt général et sur le bien être et la santé de la population andennaise.

Nous espérons cependant avoir le plaisir de vous rencontrer le lundi 29 avril prochain ainsi que les responsables de votre association.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués.

PAR LE COLLEGE,

LE SECRETAIRE,



LE BOURGMESTRE,

